

Aix-en-Provence, le 18 mai 2021

Bernard Beignier

Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités

Philippe Dulbecco

Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et
l'innovation de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sébastien Debeaumont

Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

ont le plaisir de vous convier à

Un point presse suite à la publication de l'arrêté du 5 mai 2021 fixant le nombre d'étudiants de PACES autorisés à poursuivre leurs études de santé à la rentrée universitaire 2021-2022

Jeudi 20 mai 2021 à 14h30

au Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille (salle Sormiou – rez-de-chaussée)

Place Lucien Paye – 13100 Aix-en-Provence

Annoncée comme l'un des chantiers prioritaires de la stratégie « *Ma Santé 2022* », la réforme des études de santé répond à une volonté forte du Gouvernement de diversifier les profils des étudiants et les voies d'accès aux études de santé.

Le nouvel arrêté du 5 mai 2021 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé (PACES) autorisés à poursuivre leurs études en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique à la rentrée universitaire 2021-2022. Cet arrêté, pris à la suite de la suspension du texte précédent par le Conseil d'Etat, permet de répondre aux impératifs de santé du territoire, aux besoins de formation des professionnels de santé et aux capacités d'accueil des universités.

La hausse de 14 % du nombre d'étudiants admis en deuxième année à la rentrée 2021, par rapport à l'année dernière traduit un engagement sans précédent en faveur des filières de formation en santé, malgré un contexte sanitaire exceptionnel.



Cette conférence se tiendra dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.
Port du masque obligatoire

Contacts presse :

Stéphanie Denis Laventure - Responsable du bureau de la communication au rectorat d'Aix-Marseille – 06.89.10.02.55

Lilia Benlabidi - Chargée des relations presse au rectorat d'Aix-Marseille – 06.28.91.36.37